

COMMISSION DES RELATIONS EXTERIEURES

du

MARDI 11 FEVRIER 2020

Matin

COMMISSIE VOOR BUITENLANDSE BETREKKINGEN

van

DINSDAG 11 FEBRUARI 2020

Voormiddag

La réunion publique de commission est ouverte à 10 h 03 et présidée par Mme Séverine de Laveleye.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 10.03 uur en voorgezeten door mevrouw Séverine de Laveleye.

01 **Vraag van Greet Daems aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De biobrandstoffen in het NEKP" (55001042C)**

01 **Question de Greet Daems à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "Les biocarburants dans le PNEC" (55001042C)**

01.01 **Greet Daems (PVDA-PTB):** Mijnheer de minister, toen ik mijn vraag vorig jaar half oktober indiende, was minister Marghem het Nationaal Energie- en Klimaatplan (NEKP) nog aan het herzien. Ondertussen heeft zij dat plan herzien en eind vorig jaar ingediend bij de Europese Commissie. Het definitieve NEKP mikt de volgende jaren op een ongeziene groei van biobrandstof, tot 12,2%.

Biobrandstoffen zijn een directe bedreiging voor de voedselveiligheid. Het IEW berekende dat bio-ethanol op basis van tarwe vorig jaar slechts tot een daling met 3 % van het benzineverbruik leidde, maar daarvoor was wel 250.000 ton graan nodig. Dat is ongeveer 25 kg per persoon, dus ongeveer de helft van het graan dat nodig is om een jaar brood te produceren voor heel België. Zowat alle adviesorganen en experts zijn het erover eens dat het huidige beleid inzake biobrandstoffen contraproductief is en zelfs schadelijk voor het klimaat. Zowel de Federale Raad voor Duurzame Ontwikkeling, de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven als de Raad voor het Verbruik onderstrepen dat dit type biobrandstoffen meer CO₂ kan uitstoten dan traditionele brandstoffen en verzoeken om het gebruik van biobrandstoffen op basis van voedselgewassen te vermijden.

De Adviesraad inzake beleidscoherentie ten gunste van ontwikkeling raadt in een officieel advies de federale overheid aan om biobrandstoffen van de eerste generatie te bannen uit het Nationaal Energie- en Klimaatplan met het oog op de naleving van onze internationale verbintenissen inzake duurzame ontwikkeling en het fundamentele recht op voedsel. Het is voor mij dan ook glashelder dat de huidige doelstellingen rond biobrandstoffen in het NEKP fundamenteel moeten worden herzien, maar minister Marghem blijft voorlopig doof voor deze adviezen.

Mijnheer de minister, u bent verantwoordelijk voor Ontwikkelingssamenwerking en u moet instaan voor de beleidscoherentie ten gunste van ontwikkeling. Vandaar mijn vraag: wat is uw standpunt over het gebruik van biobrandstoffen? Gaat u in lijn met alle adviezen aandringen bij minister Marghem over het uitfaseren van biobrandstoffen op basis van voedselgewassen?

Ik ben benieuwd naar uw antwoord.

01.02 **Minister Alexander De Croo:** De federale bijdrage tot het NEKP werd door de ministerraad op 29 november 2019 goedgekeurd.

U zegt terecht dat het plan onder de bevoegdheid valt van mijn collega, mevrouw Marghem. Zij is het best geplaatst om duiding te geven bij de maatregelen met betrekking tot duurzame biobrandstoffen.

Het NEKP houdt rekening met de Europese richtlijnen inzake het gebruik van biobrandstoffen en de bijbehorende duurzaamheidscriteria.

Voor mijn beleidsdomein is het duidelijk dat de potentieel negatieve invloed van biobrandstoffen op de

voedselzekerheid in de producerende landen onze aandacht verdient.

De groeiende vraag naar biobrandstoffen heeft de voedselprijzen doen stijgen, wat een negatieve invloed heeft op voedselzekerheid.

Ook het nut van bepaalde biobrandstoffen in de strijd tegen klimaatverandering kan zeker in vraag worden gesteld.

Daarom kiest de Belgische ontwikkelingssamenwerking ervoor hierin niet te investeren. Met de agenda 2030 voor digitale ontwikkeling als kompas vormt het beperken van inconsistenties in de duurzame ontwikkeling in de verschillende domeinen van het Belgisch beleid een continue opdracht, waarin ikzelf en mijn diensten steeds onze bijdrage leveren.

01.03 Greet Daems (PVDA-PTB): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Ik stel vast dat u achter onze vraag staat. U bent voor het uitfaseren van de biobrandstoffen. Zult u met minister Marghem een onderhoud hebben om dit te bespreken?

01.04 Minister **Alexander De Croo**: Ik ben duidelijk geweest over wat ik binnen mijn domein zal doen. Het antwoord heeft betrekking op de Belgische ontwikkelingssamenwerking. Het is niet alleen in de landen waar wij actief zijn dat er gewassen voor biobrandstoffen worden geteeld.

Mevrouw Marghem kent mijn standpunt. Ik zal dit met haar verder verduidelijken.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

La **présidente**: La question n° 55001340C de M. Flahaut est reportée.

02 Vraag van Greet Daems aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De intimidaties van Socfin tegen Belgische ngo-medewerkers" (55002168C)

02 Question de Greet Daems à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "Les intimidations de collaborateurs d'ONG belges par Socfin" (55002168C)

02.01 Greet Daems (PVDA-PTB): Mijnheer de minister, tussen 2 en 5 december werden in Luxemburg zeven medewerkers van vier Belgische ngo's aangehouden en ondervraagd door een onderzoeksrechter. Het gaat om leden van 11.11.11 en haar Franstalige tegenhanger CNCD, FIAN Belgium en SOS Faim Belgium.

De ondervragingen kaderen in het licht van het recente rapport uitgebracht door FIAN over Socfins palmolieactiviteiten in Sierra Leone. Daaruit blijkt dat Socfin enorm veel rechten schendt. Ik noem er een paar op: het recht op voldoende en voedzaam voedsel, het recht op een gezonde leefomgeving, het recht op waardig werk, het recht op onderwijs, vrouwenrechten, burgerrechten en politieke rechten en zo verder.

De aanklacht van Socfin wegens laster, beledigingen en schendingen van de privacy ruikt sterk naar het toepassen van de SLAPP-techniek. SLAPP staat voor *Strategic Lawsuit Against Public Participation* en wordt toegepast om ngo's die onrechtvaardige praktijken aan de kaak stellen het zwijgen op te leggen. Socfin staat hiervoor bekend, want het heeft deze techniek al toegepast tegen journalisten en ngo's in Frankrijk, maar ook tegen ngo's in Sierra Leone zelf. Dat de Belg Hubert Fabri meer dan 50 % van de aandelen in handen heeft en dat de uitvalsbasis van Socfin tot voor kort nog in België was, maakt dit volgens ons ook een Belgische aangelegenheid.

Ik heb hierover de volgende vragen, mijnheer de minister.

Zal de regering een standpunt innemen en de aanklacht van Socfin die tot doel heeft kritische ngo's te doen zwijgen, veroordelen?

In het licht van internationale mensenrechtenverdragen moet België ook waken over de activiteiten van zijn ondernemingen buiten de grenzen van het grondgebied. Welke maatregelen zult u nemen om Socfin ter verantwoording te roepen vanwege zijn schendingen van de mensenrechten?

Heeft België via BIO of andere publieke instanties investeringen lopen in Socfin? Zo ja, zal België die gebruiken om druk te zetten op Socfin?

02.02 Minister **Alexander De Croo**: Mevrouw Daems, wat betreft uw eerste vraag, in beginsel kan de uitvoerende macht niet tussenkomen in juridische procedures, allerm minst wanneer zij plaatshebben in een ander rechtsgebied, in dit geval Luxemburg. Ik heb er alle vertrouwen in dat het Luxemburgse gerecht de gegrondheid of ongegrondheid van de aanklacht van Socfin conform de rechtsstatelijke normen en de mensenrechten zal beoordelen. Ik heb mijn diensten de opdracht gegeven het dossier nauwgezet op te volgen en hierover te rapporteren.

Meer algemeen erkent de regering de problematische aard van de SLAPP-techniek die u aanhaalt. Met name in contexten waar de democratische waarden en de rechtsstaat onder druk staan, kan dit ertoe leiden dat kritische ngo's het zwijgen wordt opgelegd.

België toont hier zijn engagement. In december vorig jaar organiseerde de Belgische Ontwikkelings-samenwerking een internationale conferentie over de problematiek van de krimpende ruimte voor ngo's. Ook op Europees niveau en binnen het Ontwikkelingshulpcomité van de OESO werkt ons land constructief mee aan een oplossing.

Wat uw tweede vraag betreft, een onderneming als Socfin is als Luxemburgs bedrijf drager van rechten en plichten zoals bepaald in het Luxemburgse recht en het Europees Verdrag voor de Rechten van de Mens alsook in internationale instrumenten zoals de OESO-richtsnoeren voor multinationale ondernemingen, de Tripartiete Verklaring van de IAO en het Global Compact van de VN. De activiteiten van Socfin in Sierra Leone vallen eveneens onder de verantwoordelijkheid van die staat.

Aangezien Socfin geen Belgisch bedrijf is en niet gefinancierd wordt door de Belgische Ontwikkelings-samenwerking via BIO kan de regering dus geen onmiddellijke actie ondernemen. Via de programmafinanciering van ngo's en het respect voor het initiatiefrecht van ngo's maakt de regering watchdograpporten mogelijk zoals dat van FIAN. Ik wens er eveneens op te wijzen dat de financiering van ngo's en private ondernemingen door de Belgische Ontwikkelingssamenwerking onderhevig is aan een uitgebreide screening van organisaties, onder meer wat betreft hun respect en engagement voor mensenrechten.

Wat uw derde vraag betreft, op basis van de gegevens van de Belgische Ontwikkelingssamenwerking heeft BIO geen investeringen in Socfin. Wat betreft andere publieke instanties en hun mogelijke investeringen in Socfin kan ik u geen antwoord geven. Het moet dan gaan om publieke instanties waarvoor ik geen bevoegdheid heb.

02.03 **Greet Daems** (PVDA-PTB): Mijnheer de minister, ik dank u voor het antwoord.

Dit is wel degelijk een gevaarlijk precedent want het gaat hier over de democratische rechten van ngo's en hun Belgische medewerkers om wantoestanden van multinationals aan de kaak te stellen. Het is zeer belangrijk dat de regering alles in het werk stelt om hen te beschermen.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

Mevrouw de voorzitter, ik had ook nog een vraag over de investeringen van BIO in palmolie, maar die is precies van de agenda verdwenen?

La **présidente**: Je ne suis pas au courant.

02.04 **Greet Daems** (PVDA-PTB): Geen probleem. Dat zal voor een volgende vergadering zijn dan.

03 **Vraag van Greet Daems aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "Het EU Trust Fund for Africa" (55003216C)**

03 **Question de Greet Daems à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique" (55003216C)**

03.01 Greet Daems (PVDA-PTB): Mijnheer de minister, begin 2019 investeerde België twee miljoen extra in het EU Emergency Trust Fund for Africa (EUTF for Africa.) Dit fonds heeft als doel projecten op te richten die de grondoorzaken van migratie aanpakken. Vele projecten gaan echter ten koste van de veiligheid en de mensenrechten van de migranten.

Zo ging in 2017 65 % van het geld voor Niger naar projecten inzake migratiemanagement in dat land die mee de Nigerese wet tegen mensensmokkel implementeren. Door die wet worden migranten echter ondergronds geduwd en moeten zij gevaarlijker routes nemen.

De steun van het EUTF aan de Libische kustwacht roept ook ernstige vragen op. Twee en een half jaar geleden antwoordde u op een mondelinge vraag dat er nog steeds geen adequaat monitoringsysteem bestond voor projecten die de Libische kustwacht steunen.

Vandaar mijn vragen.

Hoe werkt het monitoringsysteem van het EUTF op dit moment? Welke verbeteringen moeten er volgens u aangebracht worden?

Zal België zijn positie als lid van de *strategic board* gebruiken om te pleiten voor betere criteria om projectvoorstellen te beoordelen teneinde projecten te steunen die effectief bijdragen tot de ontwikkeling van de regio?

03.02 Minister Alexander De Croo: Het monitoringsysteem van het EU Emergency Trust Fund for Africa is actief op drie domeinen. Ten eerste, op het niveau van de specifieke projecten. Ten tweede op het niveau van drie geografische luiken: Sahel en het Tsjaadmeer, Noord-Afrika, en de Hoorn van Afrika. Ten derde, op het niveau van het volledige EU Emergency Trust Fund for Africa zelf.

Op het niveau van de specifieke projecten beschikt elk project over een specifiek apart budget voor monitoring en evaluatie door de uitvoerende partners, EU-delegaties en onafhankelijke experts. De onafhankelijke experts bestuderen de relevantie, de efficiëntie, de effectiviteit, de potentiële impact en de duurzaamheid van elk project. De evaluaties dienen om lessen en goede praktijken te identificeren.

Op het niveau van de drie geografische luiken wordt onderzocht of de door elk luik geïdentificeerde projecten behoorlijk worden aangekaart. Kwartaalrapporten monitoren de vooruitgang in de drie luiken.

Op het niveau van het EUTF zelf worden de collectieve verwezenlijkingen gemeten via de vier strategische prioriteiten van het EUTF Result Framework. Elke prioriteit is onderverdeeld in verwachte resultaten, en elk resultaat wordt gemeten door de in totaal 41 gemeenschappelijke outputindicatoren die voor elk project worden vermeld.

Hiernaast werd in 2018 een audit uitgevoerd door de Europese Rekenkamer met een aantal aanbevelingen dat de Europese Commissie verwerkt heeft in haar werkwijze sindsdien.

In overleg met een consultatieve groep van lidstaten werkt de Europese Commissie momenteel aan de finalisering van een middeltermijnrapport over het EUTF-instrument. Er werd in dit kader ook een enquête georganiseerd die werd verstuurd naar verschillende belanghebbenden.

België pleitte tijdens verschillende operationele comités en *strategic boards* voor een consequente en transparante opvolging van de goedgekeurde EUTF-projecten. België wees regelmatig op het belang van de getrokken lessen bij het formuleren van nieuwe projecten en is tevreden dat de Commissie regelmatig de getrokken lessen uit voorafgaande projecten vermeldt en ermee rekening houdt in nieuwe projectvoorstellen.

Bovendien heeft de Europese Commissie, na herhaalde vraag van een aantal lidstaten, waaronder België, in juli 2019 een contract afgesloten met een derde partij, zijnde Global Initiative, om de opvolging te verzekeren van de EUTF-projecten die worden uitgevoerd in Libië, met name betreffende het respect voor de mensenrechten en het Do No Harm-beginsel.

Volgens de meest recente informatie waarover wij beschikken, zou de interventie van Global Initiative zijn begonnen midden januari 2020 en zou deze 5 opvolgingsdomeinen omvatten: grensbeheer en *search and rescue*, ontscheping, situatie in detentiecentra, evacuaties en humanitaire vrijwillige terugkeer en stabilisatie

van gemeenschappen.

De prioriteringscriteria waarop projecten worden geselecteerd, zijn vastgelegd in overeenstemming met de donorlanden en de Afrikaanse partnerlanden. De meest recente criteria werden overeengekomen tijdens de *strategic board* van april 2018 en werden bevestigd tijdens de *board* van juni 2019. Dergelijke prioritering staat toe om de EUTF-middelen die overblijven te leiden naar prioritaire actief domeinen.

België heeft tijdens de verschillende operationele comités en *strategic boards* ervoor gepleit dat de EUTF-projecten effectief en op duurzame en inclusieve wijze bijdragen tot de ontwikkeling van de landen en regio's waar ze worden uitgevoerd en zal dat ook blijven doen. Essentieel hiertoe is het *ownership* van de Afrikaanse partnerlanden.

03.03 Greet Daems (PVDA-PTB): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, het idee achter het EU Trust Fund om ontwikkelingssamenwerking te gebruiken om migratiestromen aan te pakken, is op zich een goed idee. Niemand vlucht of verhuist voor zijn of haar plezier. Door te investeren in projecten die eigenlijk de veiligheid van migranten in gevaar brengen en mensensmokkelaars nog meer laten smokkelen, doet men dat effect teniet. Uw collega De Block is heel duidelijk, België kan niet iedereen opvangen. Dan moet men echter consequent zijn en niet de redenen van migratie verergeren door het eigen beleid.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La **présidente**: Les questions jointes n^{os} 55002228C de M. De Vriendt et 55002279C de Mme Van Hoof sont transformées en questions écrites de même que la question n^o 55002280C de Mme Van Hoof et n^o 55002560C de M. Lacroix.

Président: Malik Ben Achour.

Voorzitter: Malik Ben Achour.

04 Questions jointes de

- **Christophe Lacroix à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "La sécurité alimentaire" (55002560C)**

- **Séverine de Laveleye à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "Les montants alloués à la sécurité alimentaire" (55003214C)**

- **Séverine de Laveleye à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "La stratégie pour la sécurité alimentaire" (55003215C)**

04 Samengevoegde vragen van

- **Christophe Lacroix aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De voedselzekerheid" (55002560C)**

- **Séverine de Laveleye aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De bedragen die worden geormerkt voor de voedselzekerheid" (55003214C)**

- **Séverine de Laveleye aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De strategie inzake voedselzekerheid" (55003215C)**

04.01 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 13 décembre 2016, lors d'un débat parlementaire préparatoire à l'adoption de la loi-programme, vous vous étiez engagé à accorder 15 % de l'aide publique au développement (APD) pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

La proposition de résolution adoptée le 20 avril 2017 par la Chambre demandait en son point 3 "la garantie de consacrer 15 % du budget de l'aide publique au développement à l'agriculture et à la sécurité alimentaire". D'après les chiffres transmis par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) et repris dans l'évaluation du Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA) – que nous avons eu le plaisir d'entendre voici deux semaines –, on constate une nette tendance à la baisse, de sorte que le taux n'atteignait plus que 11,46 % en 2018. Par ailleurs, la recommandation huit de l'évaluation spéciale souligne le besoin d'affiner la comptabilisation de la part des dépenses spécifiquement consacrées à la sécurité alimentaire dans le budget destiné au secteur agricole.

Monsieur le ministre, comment peut-on expliquer ce montant inférieur à votre engagement? Quelles sont vos recommandations pour évaluer la part spécifique de la sécurité alimentaire dans les dépenses liées à l'agriculture?

Toujours le 13 décembre 2016, vous aviez également déclaré qu'en cas de précarité alimentaire dans les pays partenaires, des interventions de sécurité alimentaire pourraient être intégrées. Du reste, votre note stratégique de 2017 s'intitulait "Note stratégique Agriculture et Sécurité alimentaire".

En outre, la résolution susnommée demandait notamment "une intégration du thème de la sécurité alimentaire et de l'approche multi-acteurs dans le cadre de la politique intégrée de la Coopération belge et une attention particulière aux besoins et défis liés à l'agriculture de petite taille et/ou familiale comme fer de lance de la sécurité alimentaire". Or, l'évaluation du service d'évaluation spéciale relève de nombreuses reprises l'absence totale d'attention accordée par la nouvelle politique de coopération belge à la sécurité alimentaire. Je ne mentionnerai pas ici les divers exemples que j'avais épinglés.

Monsieur le ministre, partagez-vous ce constat? Comptez-vous répondre à la recommandation sept de l'évaluation, en révisant votre note stratégique afin que celle-ci aborde de manière plus concrète les stratégies à développer en matière de sécurité alimentaire? Plus généralement, avez-vous l'intention de placer de nouveau la lutte contre la faim – et donc, l'ODD2 – au centre des politiques de développement?

Le **président**: Chers collègues, n'hésitez pas à respirer lorsque vous lisez vos textes; cela facilitera le travail des interprètes!

04.02 Alexander De Croo, ministre: Parfois, les interprètes trouvent que je lis trop vite. Mais là, vous me battez clairement, madame de Laveleye!

04.03 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Je m'en excuse. J'avais le souci de gagner du temps.

04.04 Alexander De Croo, ministre: Ce n'est pas grave. Je pense que personne parmi nous n'a besoin de la traduction instantanée.

Madame, les montants consacrés par la Belgique en tant qu'APD à l'agriculture et à la sécurité alimentaire s'élevaient à 261,2 millions d'euros en 2017, soit 13,45 % de l'APD, et 222,7 millions d'euros en 2018, soit 11,51 % de l'APD. Les données pour 2019 ne sont pas encore disponibles.

Quant au budget de la Coopération au développement géré par la DGD, les montants s'élevaient à 174,2 millions d'euros en 2017, soit 16 % des dépenses, et 151,1 millions d'euros en 2018, soit 13,9 % des dépenses.

La part allouée à l'agriculture et la sécurité alimentaire sur le budget même de la coopération au développement, quant à elle, est donc relativement plus élevée que la partie consacrée par d'autres acteurs.

En ce qui concerne spécifiquement les projets de l'ancien Fonds belge pour la sécurité alimentaire, les dépenses s'élevaient à 10,5 millions d'euros en 2017, 6,2 millions d'euros en 2018 et 4,5 millions d'euros en 2019.

Les versements par la Loterie Nationale s'élevaient à 17 millions d'euros en 2017, 16,9 millions d'euros en 2018 et 2019.

L'article 39 de la loi programme du 25 décembre 2016 modifiant l'article 22 de la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale prévoit, dans le contrat de gestion avec la Loterie Nationale, le versement d'une contribution par la Loterie Nationale pour le financement des interventions de sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement. Les versements pour les années à venir devraient donc rester au même niveau.

Les priorités sont celles énoncées dans la note de 2017. Les thèmes transversaux prioritaires qui ont un impact sur la sécurité alimentaire sont la nutrition, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et l'agriculture durable.

La plupart des anciens collaborateurs au sein du service Fonds belge de survie (FBS) sont toujours affectés au sein de la Direction générale Coopération au développement. Leur expertise n'est donc pas perdue pour la coopération belge. On les retrouve dans les différentes directions où leurs connaissances peuvent toujours être valorisées.

Notons aussi qu'à Enabel, cinq experts sont chargés du suivi des programmes dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Les relations sont toujours entretenues avec les organisations de la société civile et les organisations multilatérales comme l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Nous avons tenu une concertation bilatérale avec ces organisations en décembre 2018. Nous poursuivons avec elles le dialogue institutionnel et stratégique.

Deux programmes du Fonds belge pour la sécurité alimentaire sont chacun constitués de cinq projets, et sont toujours en cours. Celui en Tanzanie se terminera dans le courant de l'année 2020 et celui du Bénin en 2021. En cas de besoin, quelques mois supplémentaires d'exécution, sans augmentation budgétaire, pourraient être accordés, afin de permettre une clôture graduelle des activités, comme cela a déjà été accordé aux programmes se déroulant au Mali, au Burundi et au Mozambique. Les moyens pour la Tanzanie ont déjà été mis à la disposition des acteurs concernés. Pour le Bénin, les dernières tranches des subsides seront versées en 2020. Le budget prévu à cet effet s'élève à 2,3 millions d'euros.

Les conclusions de l'évaluation sur la base de l'analyse des portefeuilles de la coopération gouvernementale en cours sont très partielles puisqu'au moment même de l'évaluation, les programmes n'avaient pas encore démarré.

Les quatre piliers de la sécurité alimentaire resteront un point d'attention pour ces programmes. Il est clair que la note stratégique de 2017 ne repose pas sur la même théorie du changement que la note de 2011. La nouvelle note stratégique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire de 2017 est centrée sur le soutien des chaînes de valeur durables, développées par un entrepreneur agricole orienté vers un marché. Ceci est-il incompatible avec le fait d'atteindre des objectifs en matière de sécurité alimentaire et la lutte contre la faim? C'est le parti pris des évaluateurs, mais ce n'est pas le mien, ni celui de la note stratégique de 2017.

Concernant votre deuxième question, une révision du récent document de stratégie n'est pas appropriée surtout dans une période d'affaires courantes. La stratégie actuelle devrait pouvoir être mise en œuvre sur quelques années, avant d'être analysée avec recul. L'ODD2 est déjà au centre de la Coopération belge au développement. Il est au cœur de la note stratégique de 2017. Je voudrais en outre rappeler que la coopération belge se réalise à travers de nombreux partenariats et qu'outre la coopération gouvernementale, la sécurité alimentaire est aussi au cœur des stratégies de la FAO, de l'Union européenne, du PAM, du Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR) et de nombreuses autres organisations de la société civile, financées par l'aide publique au développement de la Belgique.

04.05 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, pour ce qui est de la révision de la note stratégique, j'entends qu'il faut quelques années de mise en œuvre pour pouvoir l'évaluer. Sauf erreur de ma part, l'évaluation de la note stratégique D4D est déjà dans le pipeline, alors que ces deux notes stratégiques sont à peu près contemporaines. L'une sera évaluée avant l'autre, alors qu'elles ont la même date. Cela m'interpelle un peu.

Comme vous le savez, aujourd'hui, une personne sur neuf souffre de la faim et les chiffres augmentent à nouveau depuis 2017. Or les analyses du secteur semblent montrer que la Belgique n'a pas vraiment respecté ses engagements en la matière. On a démantelé le FBS. On ne va pas refaire le débat aujourd'hui. Les 15 % ne sont manifestement pas là et vous le confirmez. Le soutien aux systèmes alimentaires durables n'a pas l'air d'être clairement l'objectif prioritaire. Vous parlez d'un parti pris dans le rapport de l'évaluatrice spéciale. Nous sommes de ceux qui pensent que la stratégie de la coopération belge de lutte contre la faim doit être portée par votre cabinet, par la DGD, par le secteur associatif spécialisé sur cette question, avec Enabel.

Nous serons attentifs en commission des Relations extérieures à ce que ce travail soit fait dans les semaines et mois qui viennent. Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

Le président: La question n° 55002732C de Mme Jadin est transformée en question écrite.

Présidente: Séverine de Laveleye.

Voorzitter: Séverine de Laveleye.

05 Question de Malik Ben Achour à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "La protection sociale universelle" (55002836C)

05 Vraag van Malik Ben Achour aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De universele sociale bescherming" (55002836C)

05.01 **Malik Ben Achour** (PS): Monsieur le ministre, la protection sociale universelle est inscrite dans les normes de l'Organisation internationale du Travail et est un des points essentiels à la réalisation de l'agenda 2030 pour le développement durable. L'objectif 1.3 prévoit la nécessité – je cite – "de mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et de faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient".

Selon le rapport mondial 2017-2019 sur la protection sociale universelle, 55 % de la population mondiale, soit quatre milliards d'individus, ne possède aucune protection et seul 29 % est couvert par des systèmes de sécurité sociale reprenant la gamme complète des prestations.

En 2016, la Chambre a adopté une résolution visant à intégrer et à ancrer le droit à la protection sociale dans la politique belge de Coopération au développement. Par ailleurs, réunis à Genève en février 2019, les membres du partenariat mondial pour une protection sociale universelle d'ici à 2030, ont signé un appel à action demandant à tous les pays à respecter leurs engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2030.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me dresser l'inventaire des efforts en la matière réalisés par la Coopération belge au développement tant au sein de l'aide bilatérale que multilatérale? Qu'en est-il du *position paper* que la résolution demandait à la DGD d'élaborer? Existe-t-il et sert-il aujourd'hui de cadre de référence pour les stratégies de coopération menées par la Belgique? Quelle place la Belgique prétend-elle occuper dans des réseaux internationaux tels que le *Global Partnership for Universal Social Protection* ou le *Social Protection Inter-Agency Cooperation Board*?

05.02 **Alexander De Croo**, ministre: Monsieur Ben Achour, la Coopération belge au développement a pris plusieurs engagements nationaux et internationaux en faveur de la protection sociale par le biais d'une participation active au sein de l'Organisation internationale du Travail, la Belgique joue un rôle politique en faveur de la protection sociale. L'OIT est une organisation partenaire de notre coopération multilatérale de longue date.

La Coopération belge a conclu, en 2016, un accord de collaboration et de financement pluriannuel avec l'OIT pour la période 2017-2020.

Le suivi des travaux des organes de gestion de l'OIT et les contacts avec l'OIT permettent d'appuyer et/ou influencer la politique et les actions de l'OIT relatives à la protection sociale.

En 2015, j'ai soutenu par ailleurs le *Global Partnership for Universal Social Protection* de l'OIT et de la Banque mondiale.

La Belgique, au travers de budgets gérés par la DGD, octroie des contributions financières à la protection sociale de diverses manières.

Premièrement, la coopération multilatérale: la coopération belge alloue au budget de l'OIT un budget d'environ six millions d'euros par an. La Belgique est ainsi le premier contributeur aux ressources générales de l'OIT depuis 2012 et ce, jusqu'en 2019.

Deuxièmement, la coopération non gouvernementale: la DGD finance actuellement un programme intitulé "Le travail décent: la création d'emplois, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social (2017-2021)", défini par neuf organisations de la société civile. Ce programme commun intervient dans 38 pays pour un montant total de 92 millions d'euros (soit 18,4 millions d'euros par an). Les trois cibles stratégiques communes de ces programmes ACNG correspondent aux quatre piliers du travail décent dont l'un d'eux est intitulé "Étendre la protection sociale pour toutes et pour tous".

Troisièmement, la coopération bilatérale: l'expertise de la Belgique a été déployée en particulier dans la mise en place des mutuelles de santé dans plusieurs pays partenaires. En octobre 2019, une note a été développée en coopération avec les acteurs pertinents. Elle propose de pistes de réflexion pour que la coopération belge dans son ensemble contribue à la conception, à la mise en place et au renforcement d'un système de protection sociale pour tous dans les pays en développement. Cette note synthétise les lignes directrices qui font le consensus: ses principes de base, son approche globale et universelle de la protection sociale et son apport à l'égard du genre. Le rôle des différents acteurs belges au développement y est décrit.

Quatrièmement, le Global Partnership for Universal Social Protection: en 2015, en tant que ministre de la Coopération belge au développement, j'ai lancé officiellement le Global Partnership for Universal Social Protection de l'OIT et de la Banque mondiale. La Belgique est un membre fondateur de ce partenariat. La coopération belge souscrit largement à ses principes.

Cinquièmement, le Social Protection Inter-Agency Cooperation Board, présidé conjointement par l'OIT et la Banque mondiale: différentes organisations internationales, des pays donateurs et des représentants de la société civile y participent. La participation de la Belgique au SPIAC a été assurée par le SPF Sécurité sociale.

05.03 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses et je vous invite à amplifier les efforts, en rappelant que cette protection sociale universelle est d'abord un moyen de répartition des richesses mais aussi de lutte contre le dumping social.

Je rappelle également que le prix Nobel d'économie 2019, Esther Duflo, va même jusqu'à préconiser l'instauration d'un revenu universel de base en dessous duquel aucune personne ne pourrait tomber. C'est peut-être aussi une piste de réflexion pour l'avenir au-delà de la protection sociale universelle.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

*Voorzitter: Samuel Cogolati.
Président: Samuel Cogolati.*

06 Questions jointes de

- **Malik Ben Achour à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "Le rapport "Occupation and shrinking space" du CNCD-11.11.11" (55002931C)**
- **Séverine de Laveleye à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "La réduction de l'espace civique en Palestine et en Israël" (55003211C)**

06 Samengevoegde vragen van

- **Malik Ben Achour aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "Het rapport 'Occupation and shrinking space' van CNCD-11.11.11" (55002931C)**
- **Séverine de Laveleye aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De toenemende druk op de burgerlijke vrijheden in Palestina en Israël" (55003211C)**

06.01 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le ministre, le CNCD-11.11.11 a publié le 22 janvier le rapport "Occupation and shrinking space" sur la réduction de l'espace civique en Israël et en Palestine.

Les organisations de la société civile (OSC) palestiniennes seraient les premières victimes de cette situation. Les dangers qui pèsent sur celles-ci sont multiples: détentions administratives, menaces physiques, harcèlement, restrictions de la liberté de circulation, d'expression et de réunion.

L'intérêt de l'étude réside également dans le constat que les OSC israéliennes seraient, elles aussi, la cible du gouvernement ou de groupements nationalistes. Elles devraient subir des campagnes de diffamation et d'incitation à la haine, les effets de plusieurs lois qui réduisent la liberté d'expression et d'association ainsi que des tentatives de diminution de leurs financements étrangers. En novembre dernier, c'est la loi israélienne "visant à empêcher de nuire à l'État d'Israël via le boycott" – dite loi Boycott – qui fut utilisée pour justifier l'expulsion d'Omar Shakir par exemple.

Monsieur le ministre, face aux constats posés par ce rapport et étant donné que le territoire palestinien est un pays partenaire de la Coopération belge au développement, certaines recommandations ainsi formulées seront-elles étudiées par votre administration tant dans son action bilatérale que multilatérale? Dans ce

contexte, comment garantir le soutien belge aux OSC palestiniennes et israéliennes? Comment la Belgique se positionne-t-elle à ce sujet dans le cadre européen et au sein des Nations unies?

06.02 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, ma question porte sur le même sujet.

J'ajoute qu'un des éléments mis en avant dans ce rapport est qu'un lien est établi entre la réduction de l'espace civique en Palestine et en Israël avec une campagne globale menée en Israël, en Europe et aux États-Unis qui utilise deux techniques: d'une part, assimiler les critiques de violations flagrantes des droits humains commises par Israël à de l'antisémitisme et d'autre part, porter des accusations non fondées de liens avec le terrorisme contre des OSC palestiniennes.

Monsieur le ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport et des recommandations qu'il contient? Cela influe-t-il votre stratégie de soutien aux partenaires des territoires palestiniens? Si oui, comment? Comment comptez-vous, dans ce contexte, assurer la pérennité du soutien belge aux OSC palestiniennes? Les OSC palestiniennes soutenues par l'aide publique au développement belge sont-elles victimes de ces campagnes de désinformation et d'intimidation? Le cas échéant, prévoyez-vous de fournir un soutien juridique aux organisations partenaires locales victimes de ces campagnes?

06.03 Alexander De Croo, ministre: Chère collègue, le rapport dont il est fait mention a été rédigé par 11.11.11, l'organisation coupole des ONG flamandes engagées dans le mouvement Nord-Sud. Cette coupole est subsidiée par le gouvernement fédéral, entre autres pour mener un travail de réflexion politique et de sensibilisation. Les recommandations formulées par le rapport seront donc intégrées à la réflexion de mon administration, tant dans son action bilatérale que multilatérale. La société civile israélienne est très diversifiée et active, tout comme l'est la société civile palestinienne. La liberté d'expression et une société civile dynamique sont garantes d'une société démocratique et ouverte.

On constate malheureusement une pression croissante sur les ONG de la part des autorités, y compris sur le plan législatif. C'est une préoccupation que partage l'Union européenne et plusieurs de nos partenaires européens. La Belgique, comme d'autres États membres, poursuivra donc son soutien aux organisations de la société civile israélienne et de la société civile palestinienne, notamment en poursuivant le financement d'ONG belges qui ont établi des partenariats avec ces organisations. Notre soutien aux organisations des sociétés civiles palestinienne et israélienne s'exprime aussi au travers d'un dialogue régulier, que nous entretenons avec elles, tant à Bruxelles qu'à Jérusalem et à Tel-Aviv.

Par ailleurs, il a été suffisamment démontré ces dernières années, par des sources fiables, et des personnalités de l'Union européenne ou des États membres de l'Union européenne, que les allégations formulées par NGO Monitor sont infondées et donc inacceptables. Il n'est donc pas logique d'entrer dans ces allégations détaillées.

En outre, si des fonds étaient alloués à du soutien juridique, ils ne seraient dès lors plus disponibles pour les bénéficiaires eux-mêmes. La Belgique défend bien entendu cette position au sein du Conseil de l'Union européenne et au Conseil de sécurité. Dans son intervention devant le Conseil de sécurité d'avril 2019, lors du débat sur la situation au Moyen-Orient, la Belgique a plaidé en faveur du dynamisme et de la pluralité de la société civile et a exprimé son inquiétude face aux actions et aux politiques hostiles à son encontre, que ce soit en Israël ou en Palestine.

Nous avons réitéré ces préoccupations lors de l'expulsion de M. Omar Shakir en novembre dernier. Avec nos partenaires européens, nous avons appelé le gouvernement israélien à revenir sur sa décision de révoquer le visa de travail de M. Omar Shakir et à permettre aux défenseurs des droits de l'homme de mener à bien leurs activités légitimes.

06.04 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le ministre, il n'échappe à personne que le contexte régional évolue de manière inquiétante. Du reste, nous en avons débattu voici une dizaine de jours en séance plénière. Je vous invite à redoubler de vigilance dans le domaine de la défense des droits de l'homme dans les territoires palestiniens et en Israël.

Peut-être conviendrait-il d'inscrire la préservation d'un environnement propice aux organisations de la société civile (OSC) israéliennes comme l'un des objectifs prioritaires de la prochaine Human Rights and Democracy Country Strategy for Israel de l'Union européenne. Ensuite, vous pourriez encourager le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme à produire des rapports réguliers sur la réduction de

l'espace civique subie par les OSC et discuter des conclusions lors des sessions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Cela permettrait de maintenir la pression et, en tout cas, de continuer à battre le fer tant qu'il est chaud.

06.05 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, M. Ben Achour vient de souligner à nouveau l'effroyable situation palestinienne. Malheureusement, tout laisse entendre qu'elle va empirer.

L'Union européenne et la Belgique – notamment par le biais de votre cabinet et la DGD – sont en train de se pencher sur le phénomène des *shrinking places*, que vous suivez attentivement. La stratégie de soutien des OSC belges en sera influencée dans beaucoup de pays et, en premier lieu, en Palestine.

En tout cas, je serais très intéressée par la poursuite des travaux entrepris en ce domaine par la DGD ainsi que par le plaidoyer que vous pourriez développer à l'échelle internationale à propos de la situation palestinienne. Je vous remercie de vos réponses.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de Malik Ben Achour à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "Feronia" (55003180C)

07 Vraag van Malik Ben Achour aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "Feronia" (55003180C)

07.01 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, vous vous en souviendrez, le 25 novembre dernier, Human Rights Watch (HRW) rendait public un rapport sur le soutien financier accordé par BIO à l'entreprise Feronia. Dans ce document, HRW affirmait que Feronia et sa filiale en République démocratique du Congo exposaient leurs travailleurs à des pesticides dangereux, rejetaient des déchets industriels dans les cours d'eau et se livraient à des pratiques abusives d'emploi. Par ailleurs, en avril 2019, un rapport du CNCD s'était déjà inquiété de la situation. En outre, d'autres rapports allant dans le même sens ont été publiés.

En date du 17 décembre 2019, je vous interrogeais, ici même, à ce sujet. À l'époque, vous aviez mis en lumière plusieurs projets développés sur place: nouveaux logements, forage ou rénovation de puits pour fournir de l'eau potable ou encore restauration des installations médicales ou scolaires.

Concernant les révélations de HRW, vous annonciez que BIO avait demandé à Feronia de fournir un plan d'action à court terme visant à remédier aux problèmes évoqués dans le rapport. Un audit indépendant est également réalisé chaque année.

Monsieur le ministre, Feronia a-t-elle fourni ce plan d'action à court terme? Vous a-t-il été transmis? Quelles sont les solutions préconisées dans ce plan? Qu'en est-il du prochain audit annuel de cette société? À quel moment sera-t-il publié? Avez-vous pu prendre connaissance de l'audit financier qui devait être transmis à Feronia fin janvier? Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions?

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que nous avons participé à une réunion, il y a une quinzaine de jours, à laquelle participait ma collègue du groupe Ecolo. À cette occasion, on nous a fait savoir qu'un audit financier quant à la viabilité de son action sur place avait été spécifiquement commandé par l'entreprise. C'est la raison pour laquelle je voudrais savoir si vous avez pris connaissance dudit rapport.

07.02 Alexander De Croo, ministre: Monsieur le président, cher collègue, le 3 février 2020, Feronia a présenté son plan d'action 2020, lors d'une présentation de sa politique ESG à La Haye. Ce plan d'action prévoit des mesures concrètes à court terme pour remédier aux constatations du rapport de HRW.

D'après BIO, il concilie les recommandations de HRW et des fournisseurs de crédit. Je pense ici notamment à la construction – partiellement complétée – de douches et de salles de stockage pour les pesticides, et à l'approvisionnement en équipements de protection individuelle. En attendant que tout soit en place, Feronia a également arrêté tout usage de produits phyto-phosphatés.

Par contre, le rapport ne m'a pas été transmis personnellement à cause des obligations de confidentialité liées au statut commercial de l'entreprise, en particulier à sa cotation en bourse.

PwC vient de commencer ses travaux sur la clôture comptable et sur l'audit annuel de l'exercice 2019 de Feronia. Nous ne savons pas à quel moment il va être publié. En RDC, ce type de travail est réalisé dans un environnement difficile pour obtenir des données fiables. En général, le processus prend au moins six mois. Ce rapport ne sera pas publié publiquement à cause des raisons mentionnées.

L'audit financier réalisé par Deloitte a effectivement été transmis à Feronia fin janvier. Son contenu, par contre, tombe sous le secret commercial. Selon les informations reçues par BIO, ce rapport d'audit ne mentionne pas de problèmes financiers majeurs.

07.03 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le ministre, je prends acte de votre réponse.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

08 Question de Séverine de Laveleye à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "L'accréditation des ACNG" (55003200C)

08 Vraag van Séverine de Laveleye aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De accreditatie van de ANGS'en" (55003200C)

08.01 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, comme vous le savez, pour être accréditées, les ACNG doivent disposer d'un système performant de maîtrise de l'organisation, que l'on appelle communément le *screening*. Suite au *screening* de 2016, plusieurs OSC se sont vues refuser leur accréditation. Quatre d'entre elles ont alors décidé d'introduire un recours au Conseil d'État qui a annulé votre décision. Une nouvelle procédure de *screening* a alors été établie, sans réelle concertation avec le secteur, il faut le souligner. Vous avez à nouveau refusé l'accréditation de certaines d'entre elles. Le Conseil d'État a une nouvelle fois été saisi par certaines organisations, dont l'une a de nouveau obtenu gain de cause en juillet 2019. Un nouvel exercice de *screening* est prévu pour cette année 2020.

Mes questions sont les suivantes.

Pouvez-vous nous indiquer comment vous avez pris en compte l'ensemble des remarques du Conseil d'État dans la nouvelle méthodologie de *screening* qui sera appliquée cette année? Et ce, dans l'objectif de garantir une procédure de *screening* qui soit conforme avec la réglementation en vigueur et afin d'éviter notamment de nouvelles procédures au Conseil d'État? Pouvez-vous nous expliciter la méthodologie qui sera utilisée pour examiner l'ensemble des domaines de capacité de gestion des organisations et si, conformément à la demande de transparence exigée par le Conseil d'État, ces éléments ont bien été transmis aux organisations concernées? Enfin, pouvez-vous nous communiquer la liste des organisations ayant introduit un dossier auprès de votre cabinet le 31 décembre 2019?

Je vous remercie.

08.02 Alexander De Croo, ministre: En ce qui concerne votre première question, la méthodologie originale sera actualisée au cours du printemps 2020, tenant dûment compte de tous les arrêts jugés recevables par le Conseil d'État. À cette fin, l'administration travaille en étroite collaboration avec le service juridique pour s'assurer que ces ajustements sont pleinement conformes à la législation et la réglementation et en vue d'éviter de futurs recours au Conseil d'État.

En ce qui concerne votre deuxième question, la méthodologie adaptée n'est pas encore disponible pour l'instant. L'administration ajustera au cours du printemps 2020 la méthodologie originale en fonction de l'ensemble des remarques formulées par le Conseil d'État. Conformément à l'exigence de transparence, cette méthodologie adaptée sera ensuite communiquée au secteur avant le démarrage du nouveau cycle de *screening*.

Eu égard à votre troisième question, sept organisations ont introduit un dossier, mais je ne peux communiquer leurs données, à moins que les organisations elles-mêmes ne donnent leur autorisation explicite.

08.03 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, merci beaucoup pour ces informations.

Pour rappel, le *screening* n'est pas un concours et nous espérons que ce processus sera serein et ne cherchera pas nécessairement à filtrer et à diminuer le nombre d'ACNG présentes.

Je ne dois évidemment pas vous rappeler l'aspect contraignant de cet exercice. Je l'ai personnellement vécu en 2016 et je vois exactement de quoi il retourne. Il est quelque peu dommageable de constater que certaines obligations excèdent la réglementation. Nous pouvons effectivement espérer que le processus de 2020 soit à tout le moins le plus transparent possible. Cette transparence est précisément un des critères d'analyse du système de gestion, un des critères performants de maîtrise de l'organisation. Nous souhaitons que ce soit le cas dans le dialogue avec vous, monsieur le ministre.

08.04 Alexander De Croo, ministre: Le *screening* effectué a pour but de s'assurer que les organisations que nous finançons – même s'il s'agit d'organisations non gouvernementales, elles dépendent du gouvernement d'un point de vue financier – disposent des capacités de gestion nécessaires pour gérer l'argent public. Il ne faut pas perdre de vue que c'est de l'argent public. Aussi est-il normal qu'elles fassent preuve de capacités de gestion suffisantes.

Selon la conclusion globale du *screening* précédent, elles sont, en moyenne, assez bonnes. En effet, sur une centaine d'organisations *screenées*, 80 d'entre elles ont été jugées aptes à gérer. Le but est d'éviter de financer trop d'organisations avec, pour conséquence, un financement trop réduit pour certaines d'entre elles, puisque nous travaillons avec une enveloppe fermée. La comparaison avec d'autres pays nous apprend que nous finançons au total beaucoup d'organisations. Il n'est pas nécessairement malsain de travailler avec beaucoup de parties, pourvu qu'elles coopèrent.

C'est pourquoi nous avons incité beaucoup de pays à fournir une analyse commune et à essayer de trouver des complémentarités dans la manière de travailler.

08.05 Séverine de Laveye (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie de souligner la bonne gestion des ACNG ainsi que la richesse et la diversité qu'elles représentent pour la société civile.

La Belgique peut en être fière. C'est pourquoi il ne faudrait pas que des exercices managériaux assèchent la diversité des visions du développement, qui constituent une grande richesse pour notre pays.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

Le **président**: Les questions n° 55003226C de M. Ben Achour et n° 55003241C de M. Cogolati sont transformées en questions écrites.

*La réunion publique de commission est levée à 10 h 57.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 10.57 uur*